



Premiers Pas et politique publique du développement du jeune enfant

29 mars 2022

Rochefort

Florence Thibault (DSER) pour les partenaires



La démarche Premiers Pas

Quatre axes pour éclairer une question majeure en s'appuyant sur huit CAF partenaires et sur un partenariat de haut niveau. La finalité générale est la même sur toute la démarche mais la CNAF a souhaité la documenter de quatre manières

- Deux relèvent d'une volonté de synthèses scientifiques / institutionnelles et expérientielles.
 - Des revues de littérature pour dresser l'état des connaissances sur le développement et le bien-être des jeunes enfants
 - Revue de littérature : les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants (sorti en décembre 2020) piloté par Carlo Barone
 - Etat des savoirs : L'accueil dans les structures petite enfance des enfants de moins de 3 ans en situation de pauvreté coordonné par Chantal Zaouche-Gaudron qui vient de sortir
 - Un séminaire scientifique et de dialogue en partenariat avec **France Stratégie et le HCFEA**
- Deux relèvent d'une volonté de documenter la capacité et l'intérêt à mettre en œuvre dans les territoires avec l'implication de **8 CAF partenaires rassemblés dans un Comité d'orientation des CAF (COR)** : Ardèche, la Charente-Maritime, le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine-Maritime, les Deux-Sèvres, la Seine-Saint-Denis et la Guadeloupe.
 - Evaluer des dispositifs existants avec des évaluations finalisées à l'automne 2021
 - Expérimenter des dispositifs prometteurs à partir de l'automne 2022

Développement du jeune enfant et politique publique

- Les premières années de l'enfant font l'objet d'une multitude d'interventions publiques en France (éducative, sociale, sanitaire, accueil, familiale, droits...)
- Mais il n'existe pas de politique d'ensemble structurée et lisible autour des besoins fondamentaux du développement et de l'épanouissement de tous les jeunes enfants dans notre pays
- Trois institutions se sont réunies pour porter cette réflexion : la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), France Stratégie (FS) et le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)
- Elles se sont appuyées sur un Conseil scientifique pluridisciplinaire : Carlo Barone, Grégoire Borst, Danielle Boyer, Drina Candilis-Huisman, Maya Gratier, Arthur Heim, Stéphanie Jamet, Claude Martin, Christine Mennesson, Claire Mestre, Bruno Palier, Lidia Panico, Olivier Thévenon, Michel Vandenbroeck et Chantal Zaouche-Gaudron

Développement du jeune enfant et politique publique

Fonctionner comme un laboratoire éphémère

- Croiser et confronter les connaissances scientifiques (sciences humaines, médicales, politiques, sociales, économiques, de l'éducation, histoire des idées, etc.) et des expériences d'acteurs du monde associatif, de collectivités territoriales, de professionnels de la petite enfance ou de partenariats
- Interroger les expériences étrangères qui ont choisi de mettre en œuvre des politiques guidées par les besoins spécifiques du développement du jeune enfant et la réduction des inégalités en tenant compte des contextes respectifs de ces politiques.

Pour proposer un cadre d'intervention publique

Sur la base de l'ensemble de ces savoirs scientifiques, opérationnels et expérientiels et identifier les modalités utiles pour y parvenir...



Développement du jeune enfant et politique publique

Dans la continuité de travaux antérieurs

- Défenseur des droits « De la naissance à 6 ans : au commencement des droits », Rapport de 2018
- HCFEA « Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant », et « Voies de réformes sur les congés parentaux » rapports 2019
- Commission des 1000 premiers jours « Les 1000 premiers jours. Là où tout commence », septembre 2020

Une réflexion arrivée à maturité engagée en juin 2019

- Huit séances échelonnées du 1^{er} décembre 2020 au 29 juin 2021 pour prendre le temps de la réflexion
- Plus de 50 interventions de chercheurs, institutionnels, acteurs de terrain
- Des échanges nombreux avec les participants,
- L'ensemble en accès libre, y compris la documentation afférente aux interventions.

Orchestrée par un comité de pilotage

Sylviane Giampino, Frédérique Chave, Catherine Collombet, Pauline Domingo, Peggy Furic, Joséphine Girardot, Clémence Helfter, Gautier Maigne, Alexia Oulmoudène, Morgane Rouault-Mouraine et Florence



Développement du jeune enfant et temps parental

- Dès sa naissance, l'enfant **est doté de nombreuses compétences**. Il est mu par une appétence relationnelle et par une curiosité apprenante qui doivent trouver une réponse dans un environnement humain suffisamment secure, disponible, et enrichissant.
- Les familles ont un rôle de premier plan. **Le temps et la disponibilité des parents** sont l'une des conditions essentielles d'une relation de qualité suffisamment secure qui constitue un facteur de protection pour la santé mentale et physique de l'enfant à court et long terme et une protection médico-sociale des conditions d'entrée dans la vie

Développement du jeune enfant et environnement

- Le développement de l'enfant dépend de son cadre de vie qui peut être affecté **par le handicap, la maladie, les migrations et les conditions de vie.**
- **Les impacts des inégalités sur la santé sont démontrées dès avant la naissance** (prématurité et poids de naissance). Et les freins au développement global peuvent s'installer précocement
- Toutefois, **il n'y a pas de déterminisme** et de linéarité dans le développement et tout ne se joue pas entre 0 et 3 ans. Il est toujours possible de remédier après 3 ans à des carences sur les acquisitions.

Développement du jeune enfant et apprentissages

- A 2 ans et demi, **le développement du langage** est très marqué par le gradient social. A 3 ans et demi, on retrouve le même impact sur les capacités cognitives de résolution de problèmes et de raisonnement non verbal.
- Certaines compétences dont l'acquisition se joue dans la petite enfance sont particulièrement **prédictives des apprentissages futurs**.

Politique publique et modes d'accueil

- Les modes d'accueil si certaines conditions de qualité sont remplies **ont un effet positif sur le développement** des jeunes enfants.
- Pour le développement langagier et moteur, à l'âge de deux ans, on retrouve généralement que plus **l'intensité** est importante, plus les effets positifs le sont aussi. Pour le développement socio-comportemental, le schéma est inverse.
- Concernant **l'âge de la fréquentation**, ces effets sont positifs en cas d'accueil avant 1 an sous réserve qu'il soit progressif, de qualité et offre des liens personnalisés et stables.
- **La régularité** de la fréquentation est un élément essentiel de repère pour l'enfant.
- **Les enfants défavorisés** sont ceux qui bénéficient le plus de ces effets positifs. Les modes d'accueil sont un levier puissant de réduction des inégalités

Politique publique et école préélémentaire

- Les travaux conduits sur la première année de maternelle indiquent que le **nombre de mois de fréquentation** a un impact positif sur les compétences cognitives
- **L'intensité hebdomadaire** de cette fréquentation ne semble pas avoir d'effet. Toutefois, une intensité trop forte pourrait avoir des effets négatifs sur les aspects socio-comportementaux
- **Les enfants de milieux défavorisés** bénéficient un peu plus de ces effets positifs, d'où un effet égalisateur de l'accueil préélémentaire.
- **Le continuum** entre les modes d'accueil avant l'entrée à l'école et l'école préélémentaire est un facteur important de sécurisation pour l'enfant et les parents dans la logique d'un parcours 0-6 ans.

Politique publique et qualité de l'accueil

- La **qualité procédurale** concerne l'expérience vécue par les enfants, en particulier la qualité des interactions entre les professionnels et les enfants, et des enfants entre eux. Elle passe par une approche de type « educare ». Elle peut aussi passer par des « programmes » ou des pratiques visant des acquisitions ou expériences spécifiques.
- La **qualité structurelle** comprend d'abord le niveau et le type de qualification des professionnels. Elle intègre également les ratios d'encadrement, la mise en place de curriculum...

Politique publique et parentalité

- Dès avant la naissance, et durant la maternité, **accompagner les parents à rencontrer et comprendre leur bébé** permet de prévenir l'isolement parental. Par la suite, cet accompagnement est essentiel lors des passages sensibles du développement de l'enfant, d'événements familiaux, d'expérience de migration ou de situations fragilisantes.
- Les mesures de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour garantir le lien à l'emploi comme le temps donné aux parents au travers des **congés parentaux** sont des leviers utiles pour donner du temps aux parents et sécuriser les premiers lien. Pour aller dans le même sens, le fait d'encourager la réflexion des partenaires sociaux à concevoir des **modalités de l'exercice professionnel** adaptées est un vecteur à mobiliser.

Où la France se situe-t-elle en matière d'accueil ?

- D'après les travaux de l'ONAPE, **59,3 places pour 100 enfants de moins de trois ans** (1 354 800) sont disponibles en France. Ces places font l'objet de concours publics importants : 15,3 MM€ en 2019 sur le champ des enfants de moins de trois ans
- En 2018, environ une famille avec **au moins un enfant de moins de trois ans sur deux ne recourt ni à une crèche, ni à une assistante maternelle, ni à l'école préélémentaire**. D'après les données de la CNAF (en incluant la PREPARE et hors école préélémentaire), c'est le cas de 76 % des familles vivant sous le seuil de pauvreté, de 79 % des familles biparentales où aucun des parents n'est actif occupé et de 78 % des familles monoparentales au chômage ou inactives

Où la France se situe-t-elle en matière de qualité ?

- **Une qualité structurelle des modes d'accueil globalement homogène** et élevée avec toutefois, de moindres garanties, notamment sur les qualifications et la réflexivité sur les pratiques, en accueil individuel et des ratios d'encadrement moins favorables à l'école maternelle.
- **Une qualité procédurale peu valorisée en France** alors qu'elle est considérée comme celle qui a l'effet le plus significatif sur le développement des enfants. De plus, la césure institutionnelle à l'entrée à l'école, devenue obligatoire à trois ans, est difficile et nécessiterait **des transitions pour les enfants, encore insuffisamment aménagées.**
- Pour autant, la période récente a vu des initiatives importantes pour l'amélioration de la qualité procédurale : suite à un rapport du HCFEA, **la loi (art. L 214-1-1 du CASF) dispose l'existence d'une charte nationale de l'accueil du jeune enfant (Curricula)** et un vaste plan de formation est prévu

Où la France se situe-t-elle en termes de finalités ?

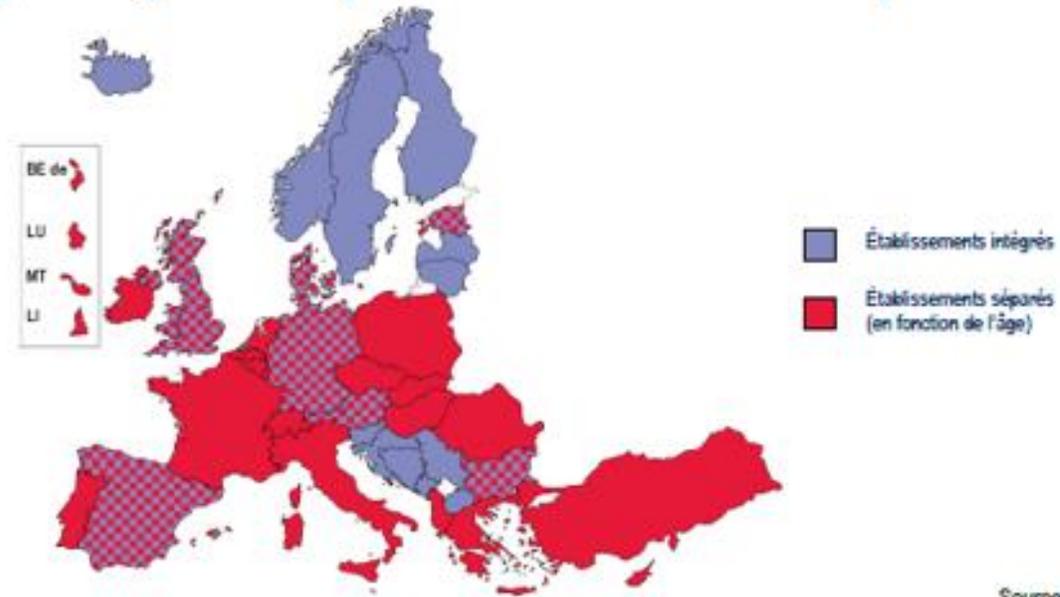
On peut dresser une comparaison internationale des principales finalités des dispositifs en direction des jeunes enfant entre conciliation, développement et lutte contre les inégalités.

Plusieurs critères sont possibles pour mettre en évidence la ou les finalité(s) dominante(s) d'un système :

- Le caractère intégré ou séparé des systèmes
- Le niveau de qualification des professionnels
- L'existence ou non d'un curriculum pour les plus jeunes
- L'âge à partir duquel l'accès aux modes d'accueil est organisé
- Le caractère temps plein ou temps partiel de l'accueil
- L'existence de critères de priorité d'accès et de tarification pour les familles

Où la France se situe-t-elle en termes de finalités ?

Degré d'intégration des systèmes d'accueil et éducation du jeune enfant selon les pays



Source: Eurydice.

Systemes intégrés / systemes séparés

- Systemes séparés : finalité éducative réservée à la 2ème tranche d'âge ; finalité de conciliation dominante pour la 1ère; coût des transitions
- Systemes intégrés: finalité de développement présente dès le plus jeune âge; grande continuité; enjeu de conciliation avant l'entrée dans le système

Age à partir duquel l'enfant a une place garantie d'accueil ou éducation

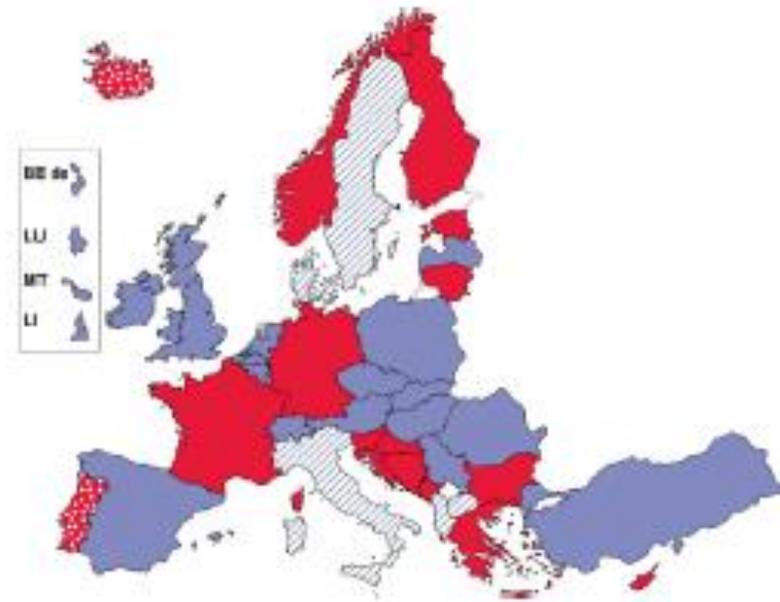
BE fr	BE de	BE nl	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES	FR	HR	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT
2,5	3	2,5	5	3	0,5	1	1,5	-	4	3	3	6	-	4,7	1,5	6	3	3	-	5	5
PL	PT	RO	SI	SK	FI	SE	UK-ENG	UK-WLS	UK-NIR	UK-SCT		AL	BA*	CH	IS	LI	ME	MK	NO	RS	TR
3	4	-	0,9	-	0,8	1	3	3	-	3		-	5	4	-	4	-	-	1	5,5	-

Où la France se situe-t-elle en termes de finalités ?

Niveau et type de qualification des professionnels

Niveau minimal de qualification requis pour travailler en EAJE (travailleur principal)

- Finalité de conciliation : priorité de service rendu aux parents et de prise en charge de l'enfant dans des bonnes conditions de santé, de sécurité et de développement psycho-affectif
- Finalité de développement et de lutte contre les inégalités : exigence de haut niveau de qualification des professionnels



 Niveau master (CITE niveau 7)

 Niveau licence (CITE niveau 6)

 Niveau inférieur à la licence (CITE niveau 3-5)

 Pas de réglementations

Source: Eurydice.

Où la France se situe-t-elle en termes de finalités ?

Niveau et type de qualification des professionnels

- L'impact de la part de l'accueil individuel sur le niveau général de qualification des professionnels

Pourcentage de l'accueil des moins de 3 ans assuré par une assistante maternelle

France	56 %
Danemark	33,8 %
Belgique	30 %
Pays-Bas	18 %
Angleterre	15 %
Allemagne	14,1 %
Finlande	21 % des 1 an ; 17 % des 2 ans
Islande	37,4 % des 1 an ; 0,3 % des 2 ans

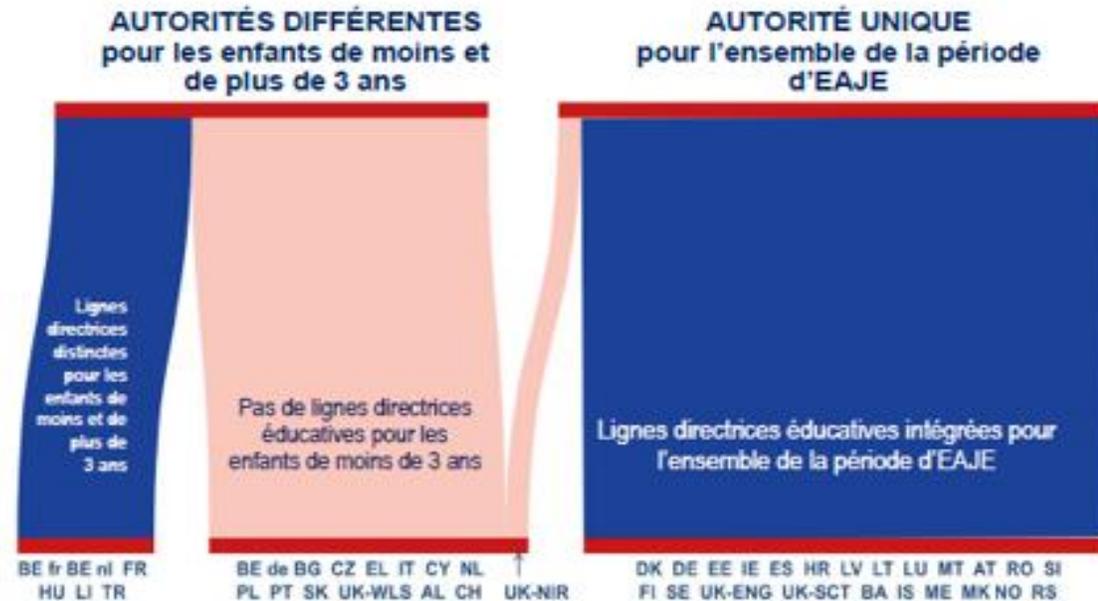
Source : Eurydice 2019 ; Onape pour la France

Où la France se situe-t-elle en termes de finalités ?

Caractéristiques du curriculum, un indice de la finalité du système

- Curriculum commun sur l'ensemble des modes d'accueil préscolaires : un indice de la focalisation sur le développement de l'enfant.
- Curriculums séparés pour les 2 tranches d'âge ou absence de curriculum pour les enfants les plus jeunes : un indice de la priorité donnée à la conciliation

Lignes directrices relatives aux structures d'accueil collectif du jeune enfant



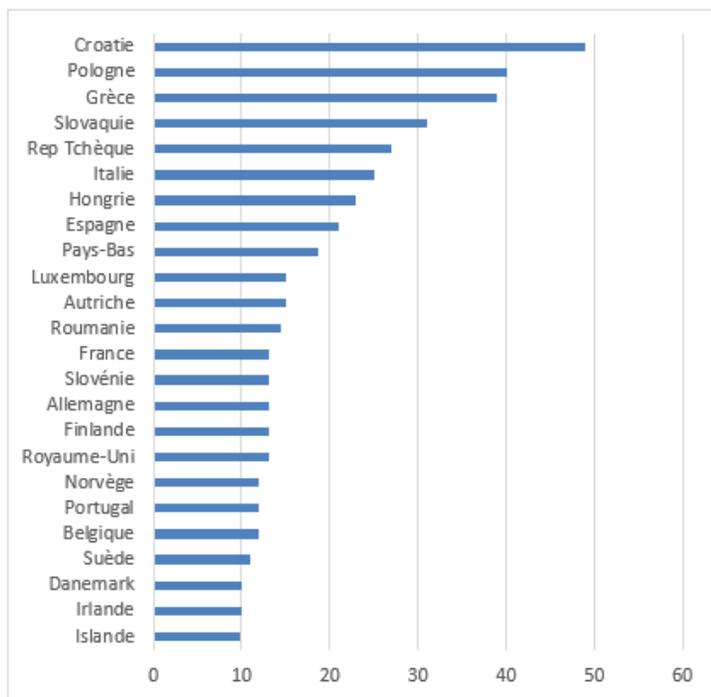
Où la France se situe-t-elle en termes de finalités ?

Age à partir duquel l'enfant a accès aux modes d'accueil

A la suite du congé maternité (finalité de conciliation)

Vers 9 mois – 1 an (finalité de développement)

Durée du congé maternité (en post-natal)



Taux de couverture par des modes d'accueil en fonction de l'âge de l'enfant

	Taux pour les moins d'1 an	Taux à 1 an	Taux à 2 ans
Allemagne	2,2	36,6	61,9
Autriche	0,7	26,7	56,3
Croatie	0,4	25,6	42,7
Espagne	10,9	38,4	58,7
Estonie	0,12	65	87
France	39	54	61
Finlande	0,9	31,2	58,8
Irlande	6	17	30
Hongrie	0,2	6,2	40,9
Lituanie	0,2	15,6	66,9
Pologne	2	43	52
Portugal	19,8	40,2	53,2
Roumanie	0,1	2,1	16,1
Slovénie	0,11	50,3	76,7
Suède	nd	49,7	91,2

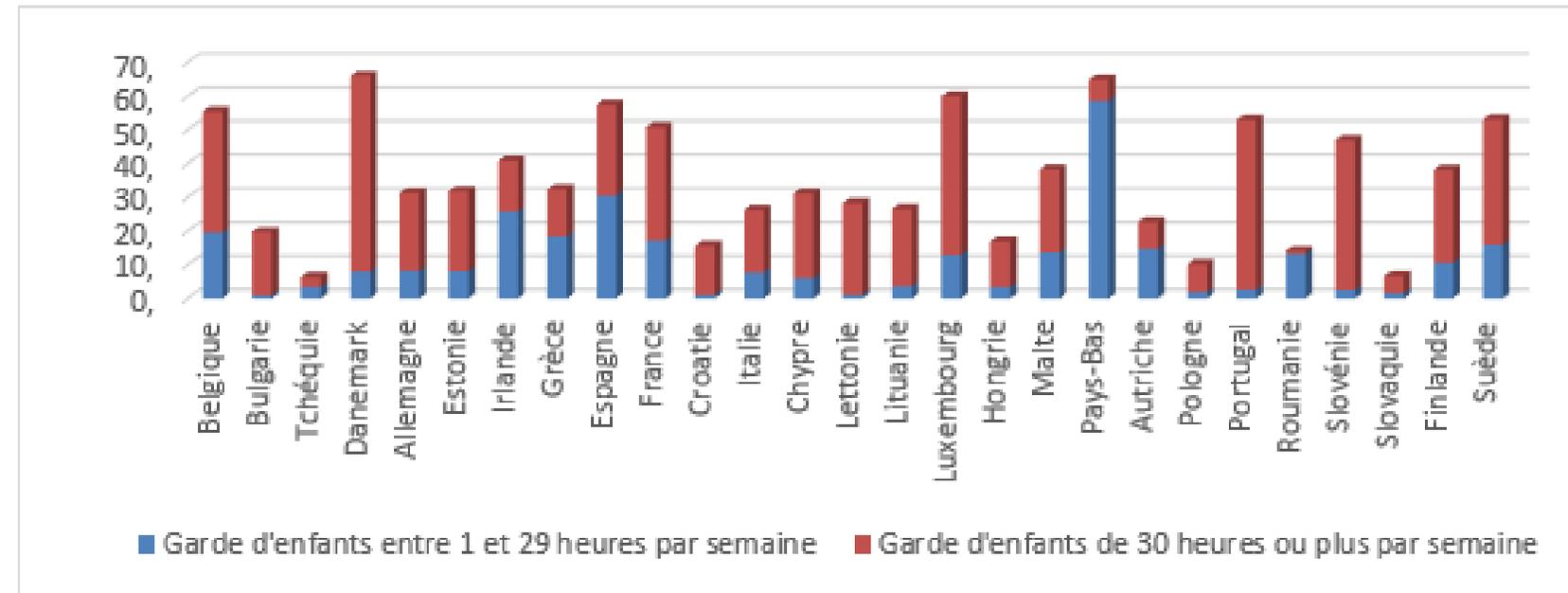
Source : Eurydice 2019 ; enquête Modes de garde de la DREES pour la France

Où la France se situe-t-elle en termes de finalités ?

Accueil à temps plein/partiel

- Finalité de développement : l'intérêt d'un accueil à temps partiel
- Finalité de conciliation : une durée d'accueil qui dépend du modèle d'emploi féminin

Temps d'accueil (temps plein/temps partiel) dans les EAJE



Eurostat

Où la France se situe-t-elle en termes de finalités ?

Les critères d'accès prioritaire pour les enfants défavorisés et la participation financière des familles

- Finalité de développement : logique de droit opposable universel, gratuité pour tous
- Finalité de conciliation : critère des parents qui travaillent
- Finalités de lutte contre les inégalités : accès prioritaire pour les enfants défavorisés, progressivité des restes-à charge et/ou gratuité pour les plus défavorisés

Critères spécifiques pour l'accès aux EAJE des enfants défavorisés

Réduction des frais + accès prioritaire	Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Italie, Hongrie, Portugal, Slovaquie
Réduction des frais	Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Finlande, Suède, Royaume-Uni
Accès prioritaire	•Grèce
Pas de critères	République tchèque, Croatie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovénie,

Où la France se situe-t-elle en termes de finalités ?

Tableau récapitulatif : caractéristiques des différents modèles d'accueil du jeune enfant en fonction de la/des finalités dominantes

Finalité de conciliation	Finalité de développement	Finalité de lutte contre les inégalités
Ouverture dès le plus jeune âge	Ouverture plutôt à partir de 1 an ou 9 mois	Ouverture à partir de 1 an ou 9 mois ou même 2 ans
Qualification des professionnels axée sur les dimensions santé et sécurité, pas nécessairement très élevée	Professionnels qualifiés avec dominante éducative, dans une vision globale du développement de l'enfant	Professionnels qualifiés au moins pour les structures qui accueillent les enfants défavorisés
Système séparé, dimension éducative pas nécessairement très présente dans les critères d'agrément ou d'évaluation	Système intégré, tutelle du ministère de l'éducation et curriculum commun aux deux tranches d'âge	Tutelle du ministère des affaires sociales dans sa dimension lutte contre la pauvreté plus que dans sa dimension famille
Tutelle du ministère des affaires sociales, de la santé ou de la famille	Accueil temps plein ou temps partiel	Logique de droit à temps partiel
Accueil à temps plein/partiel selon la norme dominante d'emploi féminin	Logique de droit opposable universel	Priorité aux familles défavorisées, en insertion ou sur des territoires où forte pauvreté
Priorité aux parents qui travaillent ou accueil universel	Gratuité ou faible coût pour toutes les familles	Participations familiales progressives en fonction du revenu et/ou très faibles voire nulles pour les bas revenus

Où la France se situe-t-elle en termes de finalités ?

Les résultats de l'analyse sur 4 pays

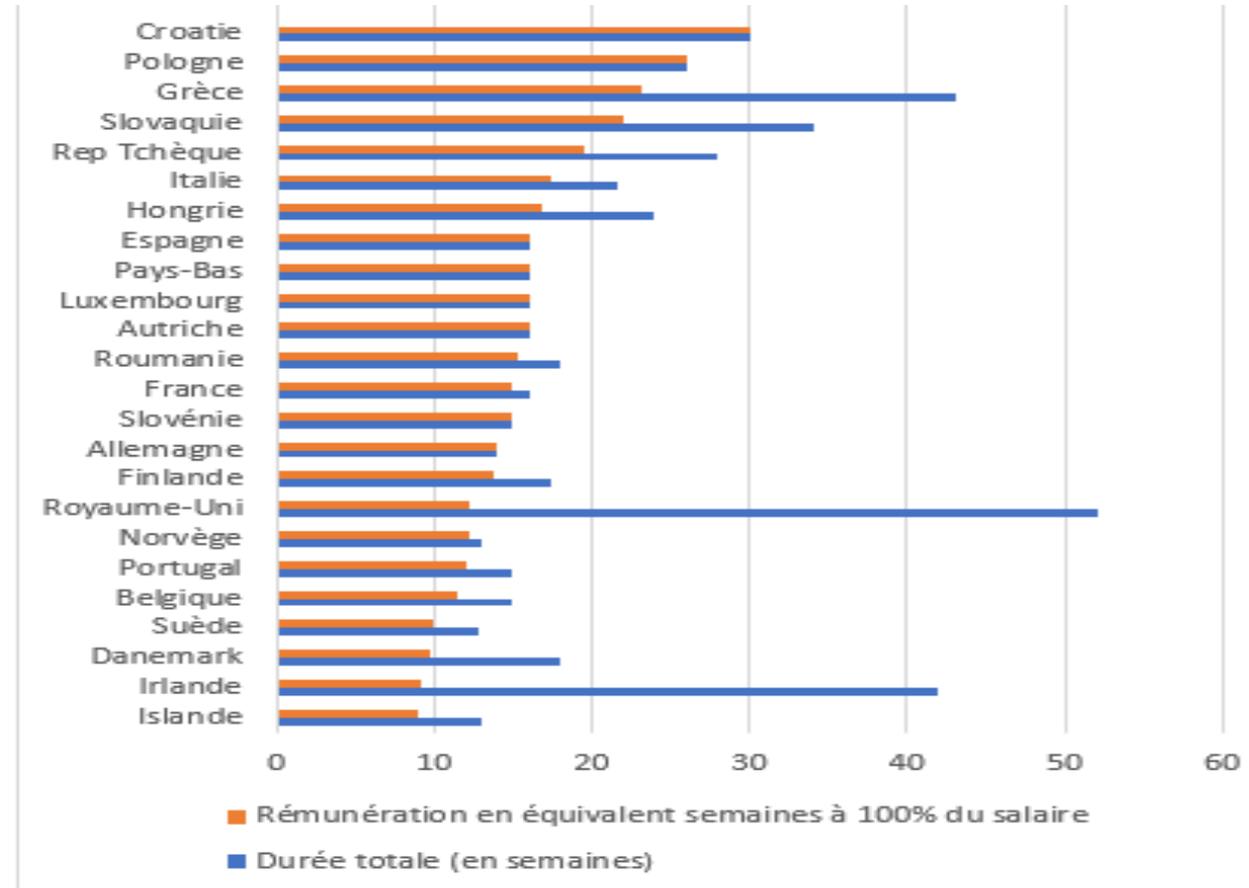
FRANCE	SUEDE	ALLEMAGNE	ROYAUME UNI
<p>Accueil externe dès 2,5 mois</p> <p>Système séparé, tutelle du ministère des affaires sociales</p> <p>Coexistence d'assistantes maternelles majoritaires peu qualifiées et d'EAJE où les personnels qualifiés doivent représenter au moins 40 % de l'effectif</p> <p>Dominante sanitaire des critères d'agrément et des personnels EAJE</p> <p>Texte cadre pour l'accueil des jeunes enfants (2017)</p> <p>Accueil à temps plein dominant</p> <p>Barème EAJE PSU, fonction des revenus des parents, avec plafond (élevé)</p>	<p>Accueil des enfants à partir d'1 an</p> <p>Système intégré ; structures intégrées, <u>Förskola</u>, pour les 0-5 ans, tutelle MEN depuis 1996, curriculum commun aux 1-5 ans depuis 1998</p> <p>Professionnels majoritairement éducatifs (enseignants spécialisés en préscolaire) assistés de spécialistes de l'accueil du jeune enfant</p> <p>Droit opposable universel à 1 an depuis 1995, temps plein pour les parents qui travaillent, temps partiel pour ceux dont les parents sont au chômage ou en congé parental ; couverture de quasi tous les enfants à 1 an et demi</p> <p>Accueil à temps plein dominant</p> <p>Participations familiales progressives et plafonnées à un niveau bas</p>	<p>Système mixte (crèches pour 0-3 ans, Kita intégrées 2-6 ans, assistantes maternelles) ; kita intégrées désormais prédominantes ; assistantes maternelles 15% des moins de 3 ans ; tutelle Ministère de la famille</p> <p>Personnels qualifiés : éducateurs, pédagogues</p> <p>Droit opposable à 1 place à 1 an depuis 2013</p> <p>Accueil à temps plein devenu dominant</p> <p>Participations familiales la plupart du temps liées au revenu des familles mais d'un niveau variable selon les länder</p>	<p>Système mixte, tutelle du Département de l'éducation</p> <p>Curriculum commun aux 0-5 ans</p> <p>Professionnels majoritairement spécialistes petite enfance</p> <p>Droit à des heures d'éducation gratuite à 2 ans pour les familles les plus défavorisées (2013) dans une logique de droit à temps partiel (15h)</p> <p>Droit universel à 15h d'accueil pour les 3 ans, élargi à 30h pour les 3 ans dont les parents sont biactifs ou parents monoparentaux et travaillent</p>

Où la France se situe-t-elle en matière de congés parentaux?

CONGE MATERNITE

- Un congé maternité a minima de 14 semaines dans tous les pays
- La France en position moyenne en termes de durée et rémunération du congé

Durée et rémunération du congé maternité



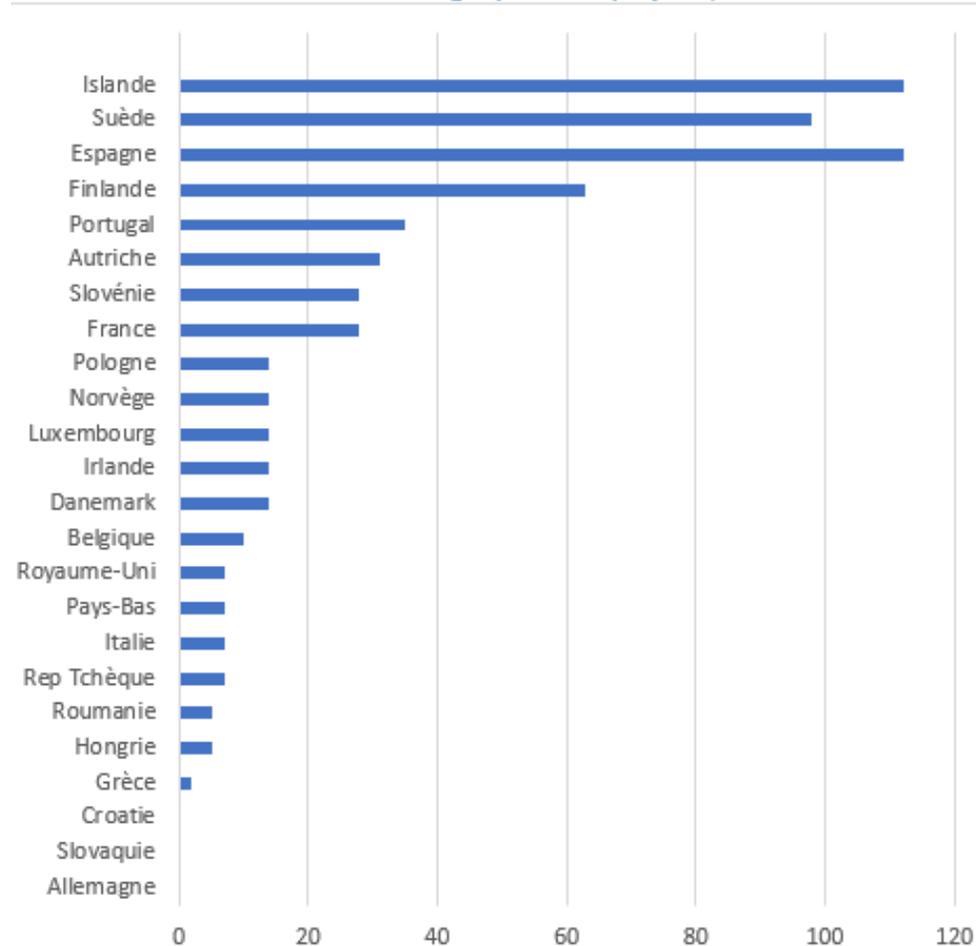
Où la France se situe-t-elle en matière de congés parentaux?

CONGE PATERNITE

- Des congés plutôt courts et bien rémunérés
- la France rejoint le groupe des pays les plus généreux

Durée du congé paternité

Durée des congés paternité (en jours)

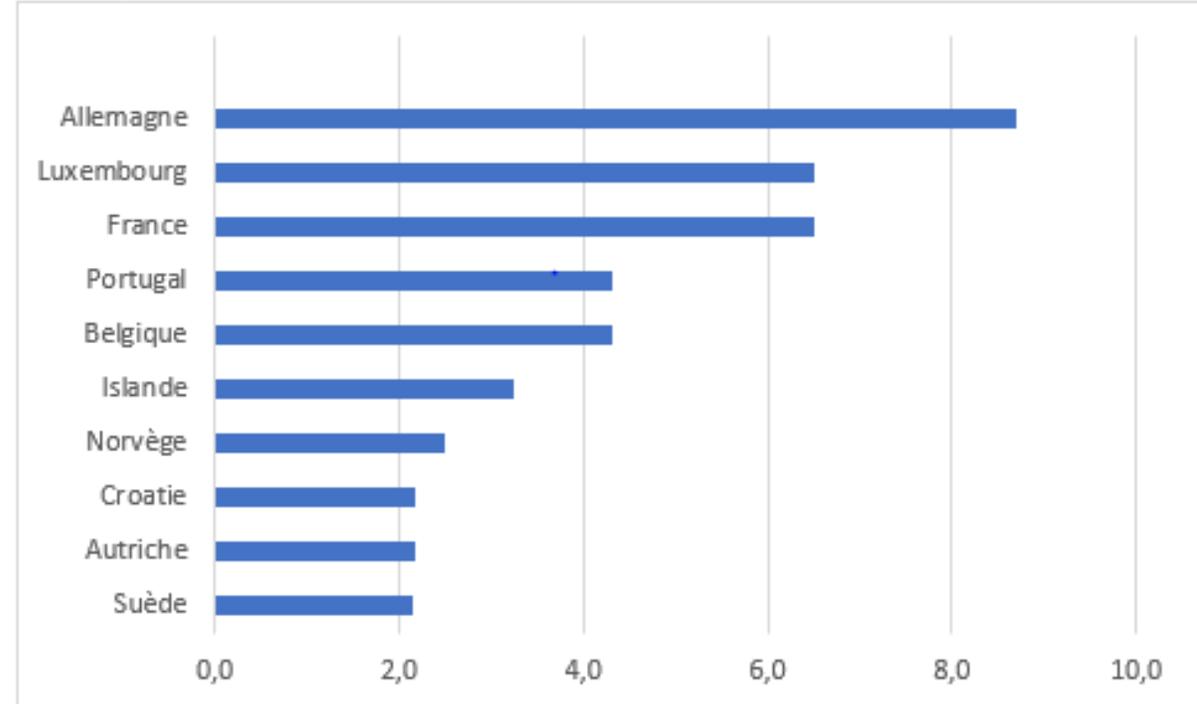


Où la France se situe-t-elle en matière de congés parentaux?

PARTAGE DU CONGE PARENTAL

- Des congés essentiellement adressés aux mères
- Une minorité de pays prévoit un quota de congé pour les pères
- Une durée de quota courte en moyenne

Durée de congé réservée ou adressée aux pères (en mois) lorsqu'un quota pour les pères est prévu



Source : HCFEA 2019⁹

Où la France se situe-t-elle en matière de congés parentaux?

INDEMINISATION DU CONGE PARENTAL

- Une petite minorité de pays ne prévoit pas de rémunération
- Une nécessaire mise en conformité avec la directive équilibre de 2019 de l'UE
- Une majorité de pays prévoit une rémunération supérieure ou égale à 66% du salaire antérieur

Pays à rémunération à 66% ou plus du salaire antérieur	Pays à rémunération en-deçà de 66% du salaire antérieur	Pays à congé non rémunéré
Allemagne, Autriche, Croatie, Danemark, Finlande, Hongrie, Islande, Norvège, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède	Belgique, France, Italie, Luxembourg, Slovaquie	Espagne, Grèce, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni

Où la France se situe-t-elle en matière de congés parentaux?

EN CONCLUSION SUR LES CONGES PARENTAUX

- **Des congés parentaux insuffisamment pensés pour « laisser le temps »** aux parents d'accompagner le développement de leurs enfants. Aujourd'hui, la PREPARE à temps plein ne concerne plus de 6% des familles avec enfant(s) de 0 à 3 ans

Où la France se situe-t-elle en matière de soutien à la parentalité?

- Les dispositifs de soutien à la parentalité sont nombreux : REAAP, LAEP, services de médiation, TISF, certaines des interventions de la PMI (notamment les 50 000 entretiens réalisés pour le 4^{ème} mois de grossesse) et des réseaux et certaines structures du champ sanitaire. Pour autant, les rapports publics convergent quant au **manque de lisibilité et de structuration de cette action publique**.
- Toutefois, dans le cadre des suites des travaux de la **commission 1000 jours**, un ensemble d'actions vont être engagées en ce sens

Vers une intervention publique structurée

- Les finalités existantes demeurent
 - Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
 - Lutte contre la pauvreté
- Les finalités existantes et celle-ci s'assemblent et se complètent pour proposer une politique de l'enfant
 - Des enjeux de développement
 - Des enjeux de lutte contre les inégalités de destin
- Cette finalité nouvelle raisonne avec les finalités déjà bien couvertes
 - Pour réduire les tensions familiales / conjugales
 - Pour soutenir les relations parents-enfants au-delà de trois ans
 - Pour favoriser les relations entre les familles et l'entraide
 - Pour construire le rapport de confiance envers les services de l'enfance qui se construit très tôt
 - Pour favoriser le maintien dans l'emploi ou faciliter les reprises

Vers une intervention publique structurée

- Avant trois ans, la promotion **d'une expérience de socialisation progressive, ludique et stimulante** avec d'autres enfants, dans d'autres espaces que la maison, en lien avec ses parents.
- Cette possibilité devrait être à disposition **de tous les enfants**, sur un modèle universel permettant et incitant à l'accès des quelque 50 % d'enfants qui ne bénéficient pas d'un mode d'accueil extrafamilial avant l'entrée à l'école. .
- Le format envisageable serait une offre garantissant une possibilité d'accès régulière, hebdomadaire et progressive à au moins **4 demi-journées par semaine pour tous les enfants à partir de six mois** en groupe : que ce soit en **structure collective, en relais assistants maternels ou dans des structures intermédiaires / flexibles / passerelles** (avec et/ou sans les parents)
- Une offre qui, pour être favorable au développement de tous les enfants, doit garantir des **conditions de qualité** relevant du modèle « holistique » ou « educare » s'appuyant sur les référentiels français et étrangers, tels que définis dans le séminaire Premiers Pas.
- Cette offre devrait s'arrimer sur **les politiques de modes d'accueil et de l'école** préélémentaire existants et permettre la poursuite simultanée de leurs objectifs historiques avec **un renforcement des continuités et des repères** pour les enfants et leurs parents.
- **Les implications** se posent en termes de de places d'accueil à créer, de leur qualité, de rapprochement des offres collectives, individuelles et éducatives, de création d'un parc structuré de structures intermédiaires, d'adaptation de l'offre aux caractéristiques des territoires et des évolutions familiales et sociales

Vers une intervention publique structurée

Cette offre devrait être complétée par une action plus forte des pouvoirs publics en direction des parents pour qu'ils puissent pleinement accompagner le développement de leurs enfants :

- L'instauration d'un **congé parental mieux rémunéré**, pris par les deux parents au moins jusqu'au 6^{ème} mois de l'enfant, afin de sécuriser l'établissement des premiers liens avec l'enfant
- **Une offre d'accompagnement à la parentalité conséquente et structurée** autour de leur écoute, de ressources fiables, accessibles, d'échanges entre pairs et de soutien à tous les parents
- Une **promotion du dialogue social** par les pouvoirs publics pour inciter les entreprises à créer les conditions permettant de concilier l'exercice de l'activité professionnelle avec le rôle parental.
- Elle impliquerait également **une place plus grande place** faite aux parents dans les modes d'accueil – y compris à l'école préélémentaire – au travers de lieux et de temps partagés avec les professionnels

Vers une intervention publique structurée

La création de cadre d'action publique emporte plusieurs niveaux d'investissement et de transformations :

- **Un enjeu budgétaire** qui reflète la prise en charge par la nation des besoins liés à cet enjeu, de cohésion sociale, d'ambition éducative et d'économie politique.
- Il viendrait compléter une dépense publique importante sur les jeunes enfants par un volet qui constitue un bon **investissement social** en agissant sur le développement et l'épanouissement du tout-petit. Ce volet devrait s'avérer socialement et économiquement positif.
- Un enjeu de clarification de **gouvernance** de cette politique de l'accueil, de l'éducation et de la socialisation de la petite enfance. Cette nouvelle politique devrait composer avec le paysage institutionnel existant pour construire une action plus intégrée et coordonnée. Mais ce paysage est complexe car le jeune enfant, se trouve dans le système actuel au croisement de politiques dispersées (éducative, sociale, sanitaire, accueil, familiale, droits...) et d'acteurs (CAF, collectivités territoriales, associations, Education nationale, acteurs privés, PMI...)

Des conclusions pour une intervention publique

- Les premières années de vie de l'enfant sont centrales pour son développement et son épanouissement
- La puissance publique peut agir utilement pour les accompagner au travers de prestations de soutien monétaire, de congés parentaux adaptés et de services d'accueil, de parentalité et d'éducation
- La France est invitée à renouveler sa politique de la petite enfance pour intégrer cette finalité de développement en plus des finalités de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et de lutte contre les inégalités.
- La France dispose d'un atout important : la possibilité de mobiliser les dispositifs existants

Une intervention en action dans les territoires

Depuis plus d'un an, les huit CAF partenaires :

- Ont contribué à la réflexion dans le cadre du Comité d'orientations des CAF
- Ont mis en place le lien fort avec les territoires au travers des évaluations conduites

Sur ce volet, elles ont, en lien avec la DSER et Pierre Moisset, Conseiller scientifique :

- Identifié les projets éligibles
- Identifié le(s) acteur(s) de l'évaluation
- Défini les questions évaluatives
- Suivi l'avancement des évaluations

Un comité de projets (COPROJ) animé par Clémence Helfter et Jeanne Moeneclaeys est un lieu de partage et d'échanges de ces évaluations. Une attention particulière est portée au contexte territorial et partenarial des démarches pour prendre en compte la dynamique locale et identifier potentiellement des conditions d'implantation et de répliquabilité.

Les évaluations réalisées dans le cadre du projet Premiers Pas feront l'objet d'une analyse transversale à retrouver courant 2022 dans les différentes publications de la Cnaf.



L'évaluation Premiers Pas en Charente Maritime

- Le dispositif évalué : accueil d'enfants aux besoins spécifiques mis en œuvre au sein d'un multi-accueil associatif de 20 places sur la ville de Rochefort qui fait partie d'un centre social implanté dans un quartier politique de la ville.
- La principale question évaluative : Dans quelle mesure l'action de la structure parvient-elle à changer ou infléchir le parcours des enfants repérés comme étant à besoins spécifiques, à travers leur évolution durant l'accueil, les postures et pratiques des parents concernés, les représentations et pratiques des professionnels, la mobilisation des partenaires et ressources externes ?
- La méthodologie : (1) 24 entretiens dont 22 individuels et 2 collectifs avec les professionnelles de la structure, les partenaires et les parents (2) Un comité de suivi avec les partenaires

L'évaluation Premiers Pas en Charente-Maritime

- Exemple de résultat pour comprendre la mesure dans laquelle l'accueil spécifique par la structure peut influencer le parcours de l'enfant et de ses parents
 - Permet une évolution globale du développement de l'enfant
 - Facilite la socialisation de l'enfant mais aussi du parent
 - Accompagne le cheminement vers la prise de conscience par la famille
 - Permet aux parents d'avoir un relais de confiance au quotidien
 - Permet une prévention et un repérage plus précoce des particularités
 - Peut accompagner à la scolarisation
- Des conditions de reproductibilité du projet incontournables :
 - Avoir des moyens supplémentaires
 - Un projet structuré avec un fonctionnement souple
 - Des temps de concertation
 - Une adhésion unanime de l'équipe au projet
 - Un principe fondateur : l'accueil de la diversité au sein d'une structure non spécialisée

Merci de votre attention

